



Jf de 19 ans, enceinte, en situation irrégulière

Par **wyllana**, le **09/07/2009** à **19:06**

Bonjour,

je suis éducatrice spécialisée, j'accompagne une jeune fille dans son combat: être régularisée. De nationalité sénégalaise, elle est venue il y a 2ans en France visiter une "tantie"? munie d'un visa touristique. lors de ses vacances elle rencontre l'âme soeur. jeune et insouciante elle décide de poursuivre sa scolarité ici et de vivre avec son ami.

son visa est bien entendu périmée depuis 1an1/2.

inscrite au lycée, elle doit passer un diplôme en fin d'année prochaine et s'inquiète de ne pouvoir se présenter faute de papiers.

cette jeune fille souhaiterait se marier ou se pacser pour enfin vivre sereine et dans la légalité cependant elle craint la reconduite à la frontière.

je lui ai proposé de se pacser au consulat au sénégal mais ils n'ont pas les moyens.

la jeune fille m'apprend aujourd'hui qu'elle est enceinte et qu'elle nécessite une A.M.E car elle devra être hospitalisée car rhésus négatif.

La demande d'AIDE MEDICAL D ETAT ne risque pas de la contraindre à révéler son irrégularité et par la même occasion une reconduite à la frontière.

Par **anais16**, le **10/07/2009** à **13:13**

Bonjour,

être sans papier en France ne veut pas dire être sans droit!

-scolarité: il est tout à fait possible d époursuivre malgré tout des études, il suffit de fournir son passeport comme pièce d'identité

-AME: l'AME est conçue spécialement pour les sans papiers, du moment qu'ils prouvent se

trouver en France depuis au moins trois mois. Il faut évidemment qu'elle la demande auprès de la CPAM la plus proche.

-pacs ou mariage: se marier est un droit fondamental! Le pacs ne peut être établi que par un juge, et donc en France. Beaucoup de sans papiers y ont recours sans problème, car le droit au mariage et le droit au pacs sont valables pour tous.

Elle est enceinte, mais le père est-il français? reconnaitra-t-il l'enfant?

Elle veut se marier ou se pacser, quelle est la nationalité de l'homme qu'elle aime?

Pour la régularisation, je ne pourrais vous répondre précisément qu'une fois que vous m'aurez donné plus de précisions...